

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 5 MARS 2007 (06)

Assemblée publique du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 5^e jour du mois de mars 2007, à 19 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Denis Lebel et le conseiller M. Rémy Leclerc

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Lebel.

Aucun contribuable n'assistait à cette assemblée.

1.0 MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME 92-11

1.1 Amendement au plan d'urbanisme 92-11 / Agrandissement de la zone commerciale Cr-1 à même une partie de la zone agricole A-2 (boulevard de l'Anse) / Règlement numéro 2007-15

Aucune question ou commentaire sur le règlement.

1.2 Amendement au plan d'urbanisme 92-11 / Création de la zone commerciale Ca-13 à même une partie de la zone résidentielle Rb-6 (boulevard Marcotte) / Règlement numéro 2007-17

Aucune question ou commentaire sur le règlement.

2.0 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10

2.1 Amendement au règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement 2007-15 / Agrandissement de la zone commerciale Cr-1 à même une partie de la zone agricole A-2 (boulevard de l'Anse) / Règlement numéro 2007-14

Aucune question ou commentaire sur le règlement.

2.2 Amendement au règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement 2007-17 / Création de la zone commerciale Ca-13 à même une partie de la zone résidentielle Rb-6 (boulevard Marcotte) / Règlement numéro 2007-16

Aucune question ou commentaire sur le règlement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2007-122

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, que la séance soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 6 mars 2007

SIGNATURE : _____
Denis Lebel, Maire

DENIS LEBEL
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp
(Réf. : Chp/Conseil/PV20070305-Ass.pub.)